

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 05 mars 2018 à 20 heures conformément aux convocations du 04 mars 2019.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2018 ; Projet de réhabilitation partielle et d'extension du bâtiment principal de Chadieu - résultat de la commission d'appel d'offres ; Désignation d'un suppléant à la commission d'appel d'offres ; CPIE modification de la convention suite à la prise de compétence enfance-jeunesse par Mond'Arverne communauté ; Rapport d'orientations budgétaires ; Questions diverses.

Séance du 04 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 26 février 2019.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Serge COISSARD ;

Absents : Mesdames Agnès ROCHE, Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Messieurs Mickaël SANTOS, Jean-Christophe VICTORI, Madame Edwige MOLINIER,

Excusés : Messieurs Yves CHAMBON, Didier FOURNIER, Henri SAUZEDDE ;

Procurations : de Monsieur Yves CHAMBON à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX, de Monsieur Henri SAUZEDDE à Monsieur Gilles PÉTEL ;

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose au comité syndical l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir l'actualisation des montants des financements du projet «Travaux d'aménagement du bâtiment principal».

Le comité syndical accepte la proposition.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2018

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2019/001 – PROJET DE REHABILITATION PARTIELLE ET D'EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL DE CHADIEU – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur Le Président informe des réunions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), pour l'ouverture des plis et le choix du maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment principal de Chadieu :

=>**Commission du 4 février 2019** à 17h (convocation du 17 janvier 2019). Composition de la Commission

- Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité
METZGER Pierre	<i>Président,</i>
ROCHE Agnès	<i>Membre titulaire</i>
GUILLAUMIN Anne-Marie	<i>Membre titulaire</i>
CHAMBON Yves	<i>Membre titulaire</i>
VICTORI Jean-Christophe	<i>Membre suppléant (Mme Roux)</i>

- Membres à voix consultative :

Nom, prénoms	Qualité	
AUGIER Nicole	<i>Mme la représentante du ministre chargé de la concurrence</i>	excusée
PÉTIGNY Vincent	<i>M le Trésorier Principal</i>	excusé
PANTHÉON Geneviève	<i>Personnalité qualifiée, Architecte Programmiste</i>	

Le président ouvre la séance à 17h et présente les excuses de Madame AUGIER Nicole, DIRECCTE, et de Monsieur PÉTIGNY Vincent, receveur syndical.

Il rappelle que l'appel à candidatures a été publié dans le journal «La Montagne» le 17 décembre 2018, et sur la plateforme de dématérialisation «Synapse-entreprises».

28 dossiers ont été retirés sur la plate-forme «synapse-entreprises», 8 dossiers numériques ont été reçus dans les délais impartis.

La réunion de ce jour a pour objet de vérifier les pièces de ces dossiers

Après vérification des pièces des 8 dossiers, ils sont déclarés recevables. La commission souhaite néanmoins obtenir quelques précisions complémentaires de la part de candidats et demandent au cabinet Panthéon d'établir une analyse technique et financière des offres.

Pour les aider à mieux préparer la prochaine réunion, les membres de la commission demandent la communication par courriel des pièces «3 références significatives» et «note méthodologique» des 8 candidats.

La séance est levée à 21h15

=>**Commission du 22 février 2019** à 17h (convocation du 5 février 2019)

- Membres à voix délibérative :

Nom, prénoms	Qualité
METZGER Pierre	<i>Président,</i>
ROCHE Agnès	<i>Membre titulaire</i>
GUILLAUMIN Anne-Marie	<i>Membre titulaire</i>
CHAMBON Yves	<i>Membre titulaire</i>
ROUX Nicole	<i>Membre titulaire</i>

- Membres à voix consultative :

Nom, prénoms	Qualité	
AUGIER Nicole	<i>Mme la représentante du ministre chargé de la concurrence</i>	Excusée
PÉTIGNY Vincent	<i>M le Trésorier Principal</i>	
PANTHÉON Geneviève	<i>Personnalité qualifiée, Architecte Programmiste</i>	

Le président présente les excuses de Madame AUGIER Nicole, DIRECCTE.

Il indique que toutes les précisions demandées aux cabinets ont été reçues ; leurs dossiers sont tous complets. Les pièces «3 références significatives» et «note méthodologique», ainsi que l'analyse provisoire des offres (16 pages) réalisée par Madame PANTHÉON Geneviève ont été adressées aux membres titulaires de la CAO respectivement les 5 et 20 février 2019.

Après avoir examiné en détail les 8 offres, la CAO valide à l'unanimité les propositions présentées et retient la candidature du cabinet «PANTHEONS by Charlotte DUMAS», le mieux disant, dont l'offre s'élève à 100 420 euros hors taxes.
La séance est levée à 19h.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ⇒ acte le choix de la CAO ;
- ⇒ autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : publiée et/ou affichée le 14/03/2019

transmise au Préfet le xx/03/2019

2019/002 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – NOUVEAU SUPPLÉANT

Monsieur le président rappelle la délibération n°2016/018 du 06 décembre 2016, relative à la constitution de la commission d'appel d'offres du Syndicat.

Le président propose Monsieur COISSARD Serge comme membre suppléant de Madame GUILLAUMIN Anne-Marie, à la Commission d'Appels d'Offres, en remplacement de Monsieur DUCHET Claude, décédé.

Décision prise à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 14/03/2019

transmise au Préfet le xx/03/2019

2019/003 – CPIE Clermont-Dômes – DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE CHADIEU

La convention signée le 2 décembre 2014 entre le CPIE Clermont-Dômes et le Syndicat Intercommunal de Chadieu, relative à la mise à disposition du site de Chadieu, prévoyait, dans l'article 4 :

Pour le compte du **Syndicat**, le **CPIE Clermont-Dômes** organisera un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis en période scolaire et aux différentes périodes de vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne) excepté les fêtes de fin d'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Mond'Arverne exerce la compétence «Enfance-Jeunesse» et organise les ALSH sur son territoire.
A titre transitoire, l'organisation antérieure est maintenue jusqu'au 31 août 2019.

Le comité syndical unanime propose de dénoncer la convention existante à compter du 31 août 2019 et de préparer une nouvelle convention prenant effet le 1^{er} septembre 2019.

Délibération : publiée et/ou affichée le 14/03/2019

transmise au Préfet le 15/03/2019

2019/004 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le rapport d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 25 février 2019 adressé par courriel aux membres du comité syndical est explicité par le président.

Les élus, après discussion, approuvent à l'unanimité ce rapport ci-annexé.

Délibération : publiée et/ou affichée le 14/03/2019

transmise au Préfet le xx/03/2019

Annexe :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

Présenté en comité syndical le 25 février 2019

Le Président rappelle à l'assemblée que le présent débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des obligations de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Puis, dans un premier temps il présente les résultats provisoires (non validés par le trésorier) de clôture de l'exercice 2018 :

▪ Fonctionnement :	46 903,78 €
▪ Investissement :	- 7 301,15 €
▪ TOTAL	39 602,63 €

Dans un deuxième temps, il soumet au comité les propositions concernant les orientations du budget de l'année 2019. Ce budget doit prendre en compte deux évolutions importantes, à savoir la **prise de compétence « Enfance-Jeunesse »** par Mond'Arverne Communauté à partir du 1^{er} janvier 2019 et le démarrage des **travaux d'extension-rénovation** du bâtiment du centre de loisirs nécessaires pour la diversification des activités liées au projet de valorisation du Val d'Allier et à l'accueil des usagers de la Voie Verte.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont surtout constituées par la participation des communes, et des subventions liées à la forêt alluviale dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Aval (CTVAA).

En maintenant le montant de la participation des communes à **4,85 euros** par habitant, la recette prévisible sera d'environ **67 000 euros** (participation inchangée depuis 2003). Pour mémoire les participations 2018 (base population municipale INSEE au 01/01/2018):

Communes	Participation x nombre d'habitant (population municipale au 01/01/2018)			Montant 2018
AUTHEZAT	4,85 €	X	669	3 244,65 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	707	3 428,95 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 233	25 380,05 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 949	19 152,65 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 436	16 664,60 €
TOTAL	4,85 €	X	13 994	67 870,90 €

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général, dont les travaux d'entretien du domaine (verger, forêt, parc, arboretum), et les charges de personnel constituent le gros des dépenses. En 2019, avec le transfert de l'ALSH à M'A, s'ajouteront les frais de fonctionnement du bâtiment central à partir du 1^{er} septembre 2019. Ces dépenses sont estimées à 15 000 euros par an.

Recettes d'investissement :

L'excédent de fonctionnement capitalisé et les amortissements devraient assurer une recette pour la section d'investissement d'environ **30 k€**. D'autres recettes sont prévues dans le cadre du dispositif LEADER lié à la valorisation du Val d'Allier et porté par le Grand Clermont.

Dépenses d'investissement :

L'appel d'offres pour la réhabilitation partielle et extension du bâtiment principal a reçu 8 candidatures. Le choix du cabinet sera effectué par la CAO fin février. Pour mémoire le projet ne pourra être réalisé qu'avec le financement du programme « LEADER » du Grand Clermont (80%).

Endettement du syndicat :

Le syndicat n'a pas d'emprunt en cours. Un emprunt d'environ 200k€ sera nécessaire pour financer les travaux de restructuration du centre de loisirs.

Personnel du syndicat :

Le syndicat emploie deux personnes, à savoir Mme BLANZAT Myriam, secrétaire du syndicat, 3.5h hebdomadaires, et M. COSTE Jimmy, gardien à plein temps. Aucune évolution n'est envisagée par rapport à la situation actuelle.

2019/005 – CENTRE DE LOISIRS – FINANCEMENT DU PROJET «TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BATIMENT PRINCIPAL »

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de préciser les termes de la délibération 2018/008 du 10 octobre 2018, notamment pour les montants estimés par le cabinet d'architecture. Le coût prévisionnel d'opération s'élève à 859 783 € HT pour la tranche ferme et 426 923 € HT pour la tranche conditionnelle. Ces travaux font suite à l'étude qui a fait l'objet d'une première fiche projet de demande d'aide le 1er décembre 2016 et correspondent à la fiche projet «LEADER 2014-2020» déposée le 13 novembre 2018.

Récapitulatif des dépenses	Montant HT présenté	Financements		Montants HT
Tranche ferme	859 783 €	Union Européenne	FEADER (Leader)	1 029 364 €
Tranche conditionnelle	426 923 €	Autofinancement & emprunt	Syndicat Intercommunal de Chadieu	257 341 €
Total HT des dépenses prévisionnelles	1 286 706 €	Total HT des recettes prévisionnelles		1 286 706 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le projet de «Travaux d'aménagement du bâtiment principal» ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet sous réserve d'obtention des subventions et d'autorisation d'emprunt bancaire;
- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel ;

➤ que les crédits seront prévus au budget des exercices concernés.

Délibération : publiée et/ou affichée le 14/03/2019

transmise au Préfet le xx/03/2019

QUESTIONS DIVERSES

1- ECO COMPTEUR

Installé depuis le 19 novembre 2018, il a compté 3750 passages entre sa mise en service et le 17 février 2019, avec un pic journalier de 225 passages dimanche 17 février. Le document distribué aux membres du comité montre l'éventail des possibilités de ce compteur qui permet de quantifier finement la fréquentation du site sur le chemin retenu.

2- CROSS DE CHADIEU

Les dates retenues sont le 5 avril, le 12 avril et le 7 juin (reports successifs en cas de mauvais temps). Le syndicat est chargé de prévenir les services du SDIS et de solliciter un arrêté d'interdiction de stationnement le long de la route d'accès auprès de la commune d'Authezat.

3- M'A – FESTIVAL D'ICI & LA

Organisé par Mond'Arverne Communauté, ce festival se déroulera sur le site de Chadieu les 15 et 16 juin prochains

MUSEE DE LA VIGNE ET DE LA VIE RURALE

M. le Président rend compte des échanges qu'il a eus avec les représentants de l'association « les Amis du Vieux Plauzat ». Ces derniers sont à la recherche d'une solution permettant d'éviter la dispersion de leurs collections sur plusieurs sites. Aucune décision arrêtée à ce jour.

DEMANDE DE SUBVENTION DU CYCLO CLUB

Les organisateurs de la manifestation sportive de cyclo-club Etoile Cycliste de Clermont-Ferrand (ECCF) prévue le 29 septembre à Chadieu sollicitent une subvention pour l'achat de matériel. Le comité estime qu'il ne peut que mettre le terrain gracieusement à disposition.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Le Comité des Fêtes de Longues sollicite l'autorisation de traverser le site de Chadieu à l'occasion de sa 13^{ème} randonnée pédestre organisée le 14 avril. L'autorisation est accordée.

Adoption des délibérations n°2019-001 à 2019-005

Fin de la séance à 22 heures 15.

Le Président,




Pierre METZGER.